RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 06188
Numéro SIREN : 833 165 145
Nom ou dénomination : ABER TC

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2022 sous le numéro de dépôt 16211

cerfa

N° 11084*21

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire à déposer en double exemplaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2020

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	✓
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABER TC	
SIRET 8 3 3 1 6 5 1 4 5 0 0 0 1 6	**Mél :**
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
134, avenue Ernest Renan	

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 22 JUIL. 2022
SOUS LE N° 211

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Transports de voyageurs par taxis	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	3829
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies*
Entreprise nouvelle, art. 44 *septies*	Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies*	Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A	Autres dispositifs
	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*	

Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse — N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse — N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	NETexcom

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AS EXPERTISE ET CONSEIL - 41 rue de Cronstac 75015 PARIS **Tél:** .01 84 80 11 15	**Tél:**
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date: 08/02/2021 Lieu: FONTENAY SOUS BOIS
	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	Signature :

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

cerfa

N° 15948 * 02

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

BILAN SIMPLIFIÉ

①

DGFiP N° 2033-A-SD **2020**

Désignation de l'entreprise	ABER TC	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	134, avenue Ernest Renan - 94120 - FONTENAY SOUS BOIS	

SIRET 8 3 3 1 6 5 1 4 5 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 31 12 2020

ACTIF

			Brut	Amortissements – Provisions	Net
			1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	31200	030 14326	16874
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	31200	048 14326	16874
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	10016	086	10016
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	10016	098	10016
	Total général (I + II)	110	41216	112 14326	26890

PASSIF

			Exercice N NET
			1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	
	Report à nouveau	134	-33
	Résultat de l'exercice	136	11327
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	12794
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 13771)	172	14096
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	14096
	Total général (I + II + III)	180	26890

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	16200
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABER TC — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31 12 2020

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	7932
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	15156
	Autres produits					230	2
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	23090
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)					242	5865
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *			243	543	244	575
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	6
	Dotations aux amortissements *					254	5315
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	11762
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	11328
Produits financiers (III)			280			**Charges financières (V)**	294	
						Produits exceptionnels (IV)	290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)			347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)			348			
						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	11327

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 11327 — 314

RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
	Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* et *octies* A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981		JEI (44 *sexies* A)	989			
	ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	990			
	ZFANG (44 *quaterdecies*)	345		Investissements outre-mer	344			
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
	Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)				655			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)				643			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)				645			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)				647			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)				648			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite				641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2						352		354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables * 873 ..... dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2						370		372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD **2020**

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABER TC — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	15000	462	16200	464		466	31200	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	15000	492	16200	494		496	31200	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	9011	552	5315	554		556	14326
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	9011	572	5315	574		576	14326

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values : Court terme*	Long terme : 19 %	Long terme : 15 % ou 12,8 %	Long terme : 0 %
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABER TC

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et en cours	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immobilisations Incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	873
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	873
Déficits de l'exercice	860	3829
Total des déficits restant à reporter	870	4702

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	6	381	6
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	794
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	430
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE** DGFiP N° 2033-E-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABER TC — Néant ☑ *

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 — Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	7932
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	7932
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	2
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	432
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	5433
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	5866
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	2068
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	016	/ /	
Date de cessation		/ /			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD **2020**

N° de dépôt

(1) Néant ☐*

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

Exercice clos le 31/12/2020 SIREN 833165145

Dénomination de l'entreprise ABER TC

Adresse (voie) 134, avenue Ernest Renan

Code postal 94120 Ville FONTENAY SOUS BOIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. | Nom patronymique ABER | Prénom(s) TARIK | Nom marital | % de détention 100 | Nb de parts ou actions 100 | Naissance : Date 09/12/1976 | N° Département 99999 | Commune CONSTANTINE | Pays ALGERIE | Adresse : N° 134 | Voie AVENUE ERNEST RENAN | Code postal 94120 | Commune FONTENAY SOUS BOIS | Pays FRANCE

Tire (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD **2020**

N° de dépôt

⑦ (Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant ☑*

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

Exercice clos le 31/12/2020 SIREN 833165145

Dénomination de l'entreprise ABER TC

Adresse (voie) 134, avenue Ernest Renan

Code postal 94120 Ville FONTENAY SOUS BOIS

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Voie | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Voie | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme
à l'original

ABERT TC
S.AS.U au capital de 1500 euros
Siège social 134, avenue Ernest Renan
94120 FONTENAY SOUS BOIS
RCS Créteil 833 165 145

Annexe au Procès-Verbal de l'Assemblée
Générale Ordinaire Annuelle
Rapport Spécial de Présidence

En application des Articles L223-19 et suivants du Code de Commerce, je dois vous informer des conventions visées par ledit Article et qui ont produit leurs effets au cours de l'exercice sous revue.

A ce titre, je vous informe qu'aucune convention visée par les textes susvisés n'est intervenu au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Je vous remercie de votre attention.

Art. 1 en couleur
à l'original

ABER TC
S.AS.U au capital de 1500 euros
Siège social 134, avenue Ernest Renan
94120 FONTENAY SOUS BOIS
RCS Créteil 833 165 145

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 01 juillet 2021

Troisième Résolution

Statuant sur l'emploi de la perte de 3829 euros réalisée à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'Assemblée Générale décide de l'affecter de la façon suivante :

- 3829 euros seront en RAN

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cet: Un conforme à l'original

ABERT TC
S.AS.U au capital de 1500 euros
Siège social 134, avenue Ernest Renan
94120 FONTENAY SOUS BOIS
RCS Créteil 833 165 145

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 01 juillet 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 01 juillet, l'associé unique de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ABERT TC au capital de 1500 euros, dont le siège est au 134, rue Ernest Renan 94120 Fontenay-sous-bois, s'est réuni audit siège en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation de la Présidence, faite conformément à la Loi et aux dispositions des statuts.

Était présente :

- Monsieur Tarek ABER
  Né le 09 décembre 1976
  A Constantine (Algérie)
  De nationalité française
  Demeurant 134, rue Ernest Renan
  94120 FONTENAY SOUS BOIS

L'Assemblée est présidée par Monsieur Tarek ABER en sa qualité de président.

Le Président constate qu'il représente la totalité du capital social ; l'Assemblée est donc valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président met à la disposition :

Le texte de convocation.

Les rapports de Gérance sur l'exercice clos.

L'inventaire, le bilan, le compte de résultat, ainsi que l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Affectation des résultats de cet exercice.

Quitus à la Gérance de sa gestion pour ledit exercice.

Rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L223-19 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions.

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir validé la lecture du rapport de la Gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesquels font apparaître une perte de 3829€.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale donne quitus et sans réserve à la Présidence de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

Statuant sur l'emploi de la perte de 3829 euros réalisée à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'Assemblée Générale décide de l'affecter de la façon suivante :

- 3829 euros seront en RAN

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

De tout ce que dessus a été établi le présent procès-verbal qui a été signé le président.